



Comité technique du 3 octobre 2022 Commentaires et votes de FO

I - Adoption des procès-verbaux : 9H30

I-1 – du 5 juillet 2022

Avis de FO : Avis favorable.

I-2 – du 11 juillet 2022

Avis de FO : Avis favorable.

II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO

La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation :

- Cas N°1 : *En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

- Cas N°2 : *En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

- Cas N°3 : *En l'absence de diminution globale des effectifs, et en cas de requalification des postes incluant une revalorisation positive pour les agents, FO est favorable.*

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

SUR LE FOND : AU REGARD DES POSTES CONCERNES

II-1– Pôle Stratégie Régionale : proposition d'organisation de la direction REV 3 9H45

Commentaires de FO :

Le service Economie circulaire est détaché de la Direction DTRI ou REV3.

En avril 2021, il était nécessaire que ce service soit rattaché à la Direction. Un peu plus d'un an plus tard, cette vérité n'est plus de mise. Nous reviendrons sur la situation de ce service un peu plus tard. Ces évolutions traduisent à quel point les vérités d'hier sont très rapidement remises en question. Et surtout, cela illustre à nouveau les changements que doivent endurer les agents de manière très fréquente.

Pour le reste, les effectifs diminuent : passage de 48 à 36 agents.

- *Cas N°1 : En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-2 – Pôle Supports Techniques : ajustement de l'organisation du Pôle 10H

Commentaires de FO :

Le Pole PCAI passe de 3 à 10 postes

Mais en même temps l'objet de ce rapport porte sur le Pole Supports Techniques.

Nous avons obtenu confirmation de la suppression de la D2SGR pour intégration notamment au Pole PCAI.

Pourtant en 2018, le « caractère hétéroclite » (cité dans votre rapport) des missions de la D2SGR ne semblait pas poser de difficultés particulières.

Nous avons l'impression que les collègues sont gentiment baladés au gré des réorga, de la DRH vers la DSSGR, puis le nouveau Pole à peine créé il y a peu.

Ces évolutions confirment l'analyse de FO de remplissage progressif d'une coquille de l'organisation régionale. Ces évolutions ne permettent pas d'établir à tout le moins un constat de stabilité des organisations.

Le pole Supports Techniques passe de 12 à 11 postes.

- *Cas N°1 : En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-2-a – Ajustement de l'organisation de la direction des moyens institutionnels 10H15

Commentaires de FO :

FO reste étonné de la nécessité de passer un rapport et de mobiliser toute cette énergie, pour des évolutions assez mineures.

La bonne nouvelle concerne toutefois le secteur archives qui devrait sortir renforcé de ces évolutions.

Passage de 124 à 125 postes pour la DMI, mais en même temps le pole passe de 12 à 11 agents.

En conséquence, les effectifs restent globalement constants.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-2-b – Proposition d'organisation de la direction patrimoine et sécurité 10H30

Commentaires de FO :

FO constate la suppression de la D2SGR qu'on nous présentait il y a quelques mois comme une création incontournable, comme un pilier de l'action régionale. Le caractère effectivement plus qu'hétéroclite des missions de cette direction ne pouvait que laisser planer un doute certain sur sa pérennité.

Ce rapport nous confirme cet enterrement définitif, et une forme de reclassement des agents dans d'autres entités de la collectivité.

DPI : 79 postes en février 2022

D2SGR : 18 postes en juillet 2022

DPS : 89 postes en 2022

Un passage de 97 à 89 agents.

Pour le reste, les effectifs sont globalement en diminution.

- *Cas N°1 : En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-3 – Pôle Proximité, Rayonnement, Culture et Sport : ajustement de l'organisation de la direction des antennes régionales et de la relation aux usagers 10H45

Commentaires de FO :

On nous fait part de 2 expérimentations :

Que les usagers soient fléchés par territoire, et non plus par dispositif. Soit !

Que les antennes bénéficient d'une expertise locale. Parfait !

En réalité, l'évolution première consiste en priorité à dégonfler le numéro vert.

Si cette évolution peut permettre à des collègues de ne pas se retrouver à 100% sur des postes administratifs de téléconseiller, cela constituera pour FO certainement une évolution positive sur la qualité des conditions de travail.

Par contre, malgré la concertation, le maintien des effectifs constants au regard de l'explosion des dispositifs régionaux nous paraît littéralement hérétique.

Le syndicat FO réitère par ailleurs sa revendication aujourd'hui reprise par sa Directrice, que tous les agents en contact avec le public, bénéficient d'une formation adaptée « contact avec le public » et « gestion des conflits ».

FO souhaite un retour chiffré sur ce plan spécifique de formation destiné à mieux armer tous ces collègues dans leurs relations « directe » aux usagers.

Pour le reste, les effectifs restent constants : 97 agents.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Pour FO, la qualité de la concertation est réelle, mais la stagnation des effectifs n'est pas acceptable au regard des dispositifs à gérer.

II-4 – Pôle Ressources : ajustement de l'organisation de la direction des finances 11H

Commentaires de FO :

De l'aveu de tous sur ce dossier, il s'agit essentiellement de changements de dénomination des services de cette Direction. En soi, une réorganisation de plus dont la collectivité aurait pu faire l'économie.

FO s'étonne toujours du faible nombre de collègues au sein de cette Direction dont le rôle est évidemment essentiel au bon fonctionnement institutionnel.

Quand on mesure les masses financières gérées par la Région Hauts-de-France, et les enjeux financiers de demain ; une augmentation d'effectifs saurait largement se justifier.

Pour le reste, les effectifs restent constants : 55 agents.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-5 – Pôle Territoires et transitions : proposition d'organisation de la direction de l'eau et de la biodiversité 11H15

Commentaires de FO :

On observe un changement de nom : ajout eau et diversité. Soit !

Natura 2000 est intégré à la collectivité. La Région fait face pour le moment à une décision imposée.

Soit ! Un énième transfert pour lequel il conviendra de veiller aux compensations des transferts.

Le troisième point nous intéressera plus précisément en tant que représentant du personnel.

Le SAF de la Direction de la Santé se voit détaché en grande partie de cette Direction. Les agents ne risquent pas trop de regretter ce détachement.

Pour autant, les agents du SAF mutualisé se voient encore et toujours plus chargés de nouvelles missions, de nouvelles tâches.

Pour rappel, ce SAF passe de 3 à 4 Directions à gérer.

La charge de travail de ces agents est sans cesse croissante.

Pour FO, Il est nécessaire de renforcer ces effectifs et de valoriser l'engagement et la flexibilité de ces agents.

Les effectifs supplémentaires envisagés sont en mode contrat de projet, et donc non-inscrits de manière pérenne dans les effectifs de la collectivité.

Direction de la Biodiversité : de 31 à 39 agents. (8 agents en +)

Direction Santé de 19 à 14. (5 agents en moins)

- *Cas N°1 : En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-6 – Pôle Education et Avenir des Jeunes : ajustement de l'organisation de la direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et des formations sanitaires et sociales 11H30

Commentaires de FO :

On observe que la DRESS se met en ordre de marche pour gérer tous les dispositifs dans les contraintes réglementaires, et donc imposées. Au regard de l'ensemble des dispositifs, on aurait pu s'attendre à une augmentation des effectifs de cette Direction.

Le pôle passe de 31 postes à 20 postes.

La DRESS passe de 63 à 74 postes

Pour le reste, les effectifs sont donc globalement en stagnation.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-7 – Pôle Travail : entreprises et emploi : ajustement de l'organisation du Pôle 11H45

Commentaires de FO :

Un pôle dont la compétence apparaît croissante et a contrario des effectifs en diminution.

Pour le reste, les effectifs diminuent : passage de 31 à 20 postes

- *Cas N°1 : En cas de diminution globale des effectifs ou de suppression brute de postes, et de revalorisation négative du poste, FO est systématiquement défavorable.*

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-7-a– Ajustement de l'organisation de la direction de la formation professionnelle 12H

Commentaires de FO :

Enfin, une Direction dont la dénomination ne varie pas tous les 2 ans. La réalité de cette Direction est qu'elle fait partie du cœur des compétences de la Région, et de longue date.

Les effectifs sont en trop légère augmentation : de 160 à 161 agents. L'augmentation d'un seul poste nous paraît insuffisante pour cette Direction dont la compétence et l'expertise sont reconnues depuis de nombreuses années.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-7-b– Proposition d'organisation de la direction des entreprises 12H15

Commentaires de FO :

Les effectifs sont clairement en augmentation, et devrait permettre d'améliorer l'accompagnement et le suivi des entreprises régionales par notre collectivité.

Pour le reste, cette nouvelle organisation sera à éprouver par les agents régionaux.

DAEN de 49 postes en 11/2020 à 79 pour la DEN

- *Cas N°3 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en cas de requalification des postes incluant une revalorisation positive pour les agents, FO est favorable.*

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

II-7-c– Proposition d'organisation de la direction de la transformation de l'économie régionale 12H30

Commentaires de FO :

Le véritable enjeu figure bien dans la création d'une culture commune aux différentes équipes issues des 3 anciennes directions (DPEAP, DIPI, DTRI) et qui nécessite une mobilisation et une planification. La participation des agents est évidemment essentielle à la bonne réussite de cette nouvelle organisation.

Le syndicat FO a été destinataire d'une contribution des agents du service économie circulaire qui pose des points précis d'alerte et d'interrogations.

Sans vouloir reprendre l'intégralité des éléments exposés, nous citerons que :

« *une grande partie des agents du service EC ont connu de nombreux changements d'organisation et de management depuis 2015 (DENV, DCAE, DTRI, DTER).*

Le processus de concertation mis en avant dans les différents documents de la DTRI et de la DTER laisse un sentiment diffus de perte d'énergie et d'être ballotté entre deux processus cumulés (repositionnement de la DTRI puis réorganisation du pôle PTEE) sans être pris en considération ni dans l'un ni dans l'autre.

Aucun espace d'expression collective, avec les autres services concernés, n'a encore été proposé pour nous permettre de nous approprier les changements souhaités dans le cadre de la création de cette nouvelle direction. Jusqu'à aujourd'hui nous n'avons été associées à aucune réunion pour co-construire le nouveau projet d'organisation.

Les agents se posent légitimement les questions suivantes :

- la finalité de la future direction qui reste à définir.

- la place de l'économie circulaire et des nouveaux modèles de développement dans la future direction
Les agents ont le sentiment d'un processus d'organisation inabouti, car, beaucoup de choses restent à régler et la réalité du travail nécessitera certainement des modifications de l'organisation proposée aujourd'hui. »

La Direction de la Transformation de l'Economie Régionale (DTER) passe à 70 postes en piochant dans différentes organisations existantes.

Selon FO, cette organisation est à éprouver par les agents sur le long terme.

Nous resterons donc attentifs à leur retour.

- *Cas N°2 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en l'absence de revalorisation des postes, ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient.*

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-7-d- Proposition d'organisation de la direction de l'emploi 12H45

Commentaires de FO :

L'évolution envisagée porte essentiellement sur la dénomination de la Direction et n'appelle par principe que peu de commentaires de FO.

FO voit tout de même pour cette Direction une forme de consécration en raison du passage de Mission à Direction Proch'emploi, et aujourd'hui Direction de l'Emploi.

Cette évolution ne signifie pas pour autant la disparition du dispositif proch'emploi, qui a été rappelée à de multiples reprises durant les séminaires.

Toutefois, cette évolution laisse préjuger que la Direction perdurera bien au-delà du dispositif créé par l'exécutif régional.

Cette évolution positive est de nature à sécuriser la position des agents régionaux et à rassurer notre organisation syndicale FO sur la pérennité de cette organisation.

Pour le reste, les effectifs sont en légère augmentation : de 37 à 38 agents.

La concertation au sein de la Direction est bien réelle.

La priorité régionale de l'Emploi justifierait toutefois l'augmentation des effectifs.

- *Cas N°3 : En l'absence de diminution globale des effectifs, et en cas de requalification des postes incluant une revalorisation positive pour les agents, FO est favorable.*

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

PAUSE DEJEUNER

Bien syndicalement.

Stéphane WAVRANT
Secrétaire Général FO
Lionel BERAL,
Secrétaire Général Adjoint
Elus FO

FIN